

## CONDITIONS DE VENTE – GRAND PARCOURS 2022

---

Sur communication d'un justificatif (médical, obsèques, attestation d'employeur, ...)

Frais de dossier : 5 € seront retenus pour toute inscription **sauf si le certificat mentionne une positivité ou un développement de la maladie suite à une contamination à la COVID 19. Le remboursement sera alors de 100%.**

Annulation avant 31 décembre 2020 : remboursement à 100%

Annulation entre le 1 et 9 janvier 2020 : remboursement à 75%

Annulation à partir du 10 janvier : remboursement à 50 %

Tous les litiges ou différends, nés entre des personnes ayant contracté en qualité de commerçant et relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, relèveront de la compétence du Tribunal de Commerce de Chambéry.

Les autres litiges ou différends relèveront des juridictions désignées par application des règles légales de compétence. "

---

Ainsi que les conditions d'assurance pour les non licenciés qui souscrivent la carte découverte :

---

Conditions d'assurance pour les non licenciés

### Caractéristiques

La carte découverte de la FFCAM est destinée à des personnes souhaitant participer à titre d'essai à une activité organisée sous l'égide de la Fédération ou d'une de ses structures affiliées. La carte est délivrée sans distinction d'âge, ni de situation familiale. Toutefois, les prescriptions particulières se rapportant aux jeunes de moins de 18 ans restent valables (autorisation des parents, encadrement...).

### Assurance

Les garanties offertes par la carte découverte sont : - responsabilité civile - défense pénale et recours - assurance de personne - assistance secours

### Activités garanties

La carte découverte couvre les activités sportives garanties par nos contrats (cf § 2.1. et 2.2. de la notice d'assurance).

### Durée de validité

La carte est valable une à deux journées. La couverture d'assurance joue exclusivement pour les journées mentionnées, à partir de l'heure indiquée du premier jour et jusqu'à minuit du dernier jour.

### Prix d'achat

La carte sera facturée par la FFCAM au prix de 5 euros par jour et 10 euros pour les deux jours.

### En cas de sinistre

En cas de sinistre entrant dans le cadre de la garantie, le dossier d'assurance est à établir dans les mêmes conditions que pour les adhérents du club FFCAM en fournissant soit une photocopie de la carte découverte, soit une attestation du club établie à partir de la partie haute qu'il a conservée. Dans les 5 jours au plus tard qui suivent l'accident, le club informe le courtier Gras Savoye au 0.810.104.079 ou fait la déclaration en ligne ou par courrier.

---